



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2008

REVENDICATIONS DE LA CGT

SALAIRE

L'urgence aujourd'hui pour la grande majorité des salariés est de pouvoir vivre décemment du revenu de leur travail. Réclamer des augmentations de salaire est une nécessité et n'est pas indécent !

Nous revendiquons

- Le principe d'une augmentation générale pour les IC.
- Une augmentation générale immédiate des salaires de 10% compensant les pertes du pouvoir d'achat subies depuis le passage à l'Euro.
- Une réduction des écarts de salaire entre salariés d'une même catégorie sur les deux ans.
- Une grille des salaires dans l'entreprise.

EGALITE ENTRE SALARIES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Le passage de la dernière OS en P1
- La garantie de l'évolution de carrière de chaque salarié.
- L'égalité d'accès à la formation entre les hommes et les femmes.
- Reconnaissance des diplômes, titres et certificats. Ils doivent être associés aux seuils d'accueil de la catégorie.
- Mise en place d'un plan de formation professionnelle qualifiante et diplômante répondant aux besoins évolutifs des salariés et aux développements de l'entreprise pour 2008, 2009 et 2010.
- Formation à l'initiative du salarié :
 - Remboursement des frais d'inscription et fournitures.
 - Aménagement du temps de travail hebdomadaire.
- L'application du DIF pour les salariés de plus de 50 ans doit pouvoir aller au-delà des orientations de l'entreprise et permettre de la sorte une reconversion du salarié.

ANCIENNETE

- 1% tous les trois ans à partir de 15 ans d'ancienneté.
- Un CA supplémentaire à partir de 25 ans d'ancienneté.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Crédit/débit de $\pm 2h30$ porté à $\pm 4h00$
- Annualisation de la récupération
- 1 jour de compensation pour l'ascension qui tombe le 1^{er} mai
- Jour de solidarité pris en charge par l'employeur.
- Plage des congés payés d'été identique à l'ensemble des salariés de juin à septembre.

RESTAURATION

- Prise en charge de l'employeur portée à 50 %